

## **Conseil Fédéral du Développement Durable (CFDD)**

### **Recommandations pour la politique de développement durable du nouveau gouvernement fédéral**

#### **D'initiative**

**préparé par le groupe de travail *Stratégies de développement durable***

**approuvé par l'assemblée générale du 25 juin 2010 (voir annexe 1)**

**La langue originale de ce texte est le néerlandais**

---

## 1. Contexte

- [1] À l'occasion des élections du 13 juin 2010, le CFDD formule quelques points importants à l'attention du futur gouvernement fédéral concernant la politique générale de développement durable. Le conseil pointe à cet effet la « gouvernance » et les aspects institutionnels du développement durable. – Pour des recommandations plus spécifiques portant sur le fond, le CFDD renvoie aux avis formulés lors de la précédente législature dans des domaines tels que la politique climatique et énergétique, la présidence belge de l'UE, les normes de produits, la coopération au développement, la fiscalité, la mobilité...
- [2] Le Conseil fait remarquer qu'encore trop souvent, le développement durable est considéré comme un synonyme de politique environnementale, alors qu'il s'agit d'une approche intégrée des dimensions économique, sociale et environnementale du développement. Cette approche situe la problématique dans un cadre large au niveau spatial (la dimension mondiale) et au niveau temporel (pas seulement le court mais aussi le moyen et le long terme).

## 2. Avis

*Contexte : le défi des crises aujourd'hui*

- [3] Le CFDD constate que nous sommes aujourd'hui confrontés à de multiples crises – souvent liées : la problématique financière et économique, accompagnée par le chômage et l'évolution récente des déficits budgétaires, la crise du climat, de l'énergie, de la biodiversité, de la rareté des ressources, de la pauvreté... Le nouveau gouvernement doit mettre en œuvre une politique performante, d'une part en raison de l'urgence des problèmes qui se posent, et d'autre part, en raison du contexte de restriction budgétaire, pour faire face à l'ensemble de ces problèmes. Une politique du « business as usual » ne suffira pas : une politique de transition performante au niveau économique, juste au niveau social et soutenable au niveau écologique est nécessaire pour garantir l'emploi,



aborder les conséquences du changement climatique, faire front à la problématique du vieillissement ... pour ainsi parvenir à un état-providence social, innovant et pauvre en carbone.

*Une approche intégrée, avec comme balise une vision à long terme*

- [4] Cette politique de transition doit contenir une approche intégrée des différentes crises mentionnées, au niveau national, mais également aux niveaux européen et mondial. À cet effet, il est fondamental d'intégrer des mesures à court terme dans une vision à long terme d'une société garantissant la prospérité et le bien-être pour tous, sans dépasser la capacité d'absorption de notre planète. Cela n'a pas de sens de proposer des solutions politiques en vue d'un redressement économique, financier et budgétaire à court terme, alors que celles-ci risquent d'engendrer des problèmes encore plus grands à l'avenir. A l'occasion de son forum annuel 2009 pour un « *sustainable new deal* », le conseil a plaidé pour une réponse structurelle, intégrée et tournée vers l'avenir aux crises d'aujourd'hui.
- [5] La vision à long terme fait aujourd'hui partie de la révision de la loi de 1997 sur le développement durable, et le CFDD se réjouit que cette approche soit dorénavant ancrée institutionnellement. En effet, le conseil a toujours souligné l'importance d'une telle vision de l'avenir à moyen et à long termes, et a lui-même été actif dans ce domaine également. Ainsi, le CFDD a consacré son forum annuel 2008 à une vision future de notre système énergétique à l'horizon 2050, et l'enquête sur l'assise sociétale que le conseil a commanditée en 2009, était axée sur les scénarios futurs du développement durable. En conséquence, le conseil prend acte du fait qu'avec d'autres acteurs de la loi de 1997, il sera impliqué dans le développement de la vision à long terme, tel que stipulé dans « l'Exposé des motifs » du projet de loi du 11 février 2010 (Chambre Doc 52 2238/006).

*Vers un modèle de gouvernance transversal*

- [6] Le CFDD estime que le développement durable, s'inscrivant de manière intégrée dans le court, moyen et long terme, a trop rarement été le point de départ de la politique fédérale au cours des dernières années. Pendant la législature précédente, nous avons connu quelques réformes institutionnelles et décisions politiques en ce sens, mais l'image globale ne peut pas être vraiment qualifiée de positive. Le développement durable n'est pas encore la priorité de l'ensemble du gouvernement, n'a pas d'influence sur la politique « *mainstream* » et ne constitue pas le thème transversal dans les différents domaines politiques (cf. les plus récentes notes de politique générale des ministres fédéraux). Pourtant, une évolution de notre modèle de développement vers davantage de soutenabilité impose de traduire les objectifs du développement durable dans chacune des politiques menées par le Gouvernement : politique économique, pauvreté et inclusion sociale, emploi, pensions, santé publique, fiscalité, normes de produits, recherche, transports, énergie, coopération au développement, affaires internationales... Les déclarations de principe plutôt vagues ne manquent pas, mais depuis la loi de 1997 sur le développement durable, le concept est *de facto* quasi exclusivement et effectivement utilisé et concrétisé par le ministre ou le secrétaire d'état compétent. Il faut plus de cohérence dans l'approche: toutes les politiques doivent soutenir la politique de développement durable, et les inconsistances doivent être détectées et résolues.
- [7] La loi de 1997 sur le développement durable, qui a fait l'objet d'une révision cette année, a créé un cadre d'institutions et de processus à cet effet, tels qu'une commission

interdépartementale, un cycle de plans et de rapports... Toutefois, le CFDD constate que ce cadre ne génère pour l'instant qu'une faible plus-value. Le constat de la Cour des Comptes dans son rapport à propos de « la coordination de la politique fédérale de développement durable » de 2005 est toujours d'actualité : « *Tant les instruments (le plan et les rapports) que les acteurs de la coordination de la politique fédérale de développement durable (la CIDD, le Bureau Fédéral du Plan et le SPP Développement Durable) se situent en marge du processus décisionnel politique et administratif de l'État.* » Ainsi, le gouvernement ne semble pas avoir accordé d'emblée la priorité au troisième plan fédéral de développement durable, dont l'avant-projet avait déjà été soumis au printemps 2008 à la population et à la société civile : le plan devait enfin entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2010, mais n'est cependant toujours pas publiquement disponible – sans parler de la mise en œuvre de son exécution. En conséquence, le CFDD demande au nouveau gouvernement une évaluation approfondie et participative de la manière dont le cadre du développement durable est utilisé dans notre pays et de la mise en œuvre médiocre des procédures et des actions qui en découlent.

#### *Impliquer le premier ministre et le parlement*

- [8] Quoi qu'il en soit, le CFDD est d'avis que pour parvenir à une politique plus transversale, le développement durable ne peut pas uniquement relever de la responsabilité d'un seul ministre ou secrétaire d'État dans le nouveau gouvernement fédéral. Le développement durable doit constituer le fil rouge du prochain accord de gouvernement, et chaque ministre aura ensuite pour tâche de traduire cette vision dans sa note de politique générale pour son domaine spécifique – prêtant attention à l'impact des décisions sur d'autres domaines. Il relève de la responsabilité du premier ministre de veiller à cette approche transversale, et en conséquence, le CFDD est d'avis qu'il serait bon que le développement durable figure parmi les compétences du premier ministre dans le gouvernement, lequel est responsable de la politique dans son ensemble.
- [9] Le conseil estime qu'il est fondamental que le parlement soit également davantage impliqué dans le développement, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique de développement durable. C'est pourquoi, le CFDD demande que le premier ministre vienne chaque année expliquer la politique de développement durable de son gouvernement au parlement, sur la base de l'ensemble des notes de politique générale, et qu'un débat parlementaire annuel soit organisé à ce sujet. En effet, un plus grand engagement de la part des députés, en leur qualité de représentants de la population, peut offrir une meilleure assise à la stratégie de développement durable et lui conférer davantage d'autorité.

#### *Une EIDDD pour une intégration politique horizontale*

- [10] L'évaluation de l'incidence des décisions sur le développement durable (EIDDD) peut s'avérer un instrument utile si l'on veut favoriser une approche intégrée au niveau gouvernemental. Les gouvernements précédents ont franchi une première étape en introduisant le test EIDDD pour certaines décisions prises au sein du Conseil des Ministres, mais en pratique, peu a été réalisé jusqu'à présent. Le CFDD constate que l'EIDDD est dorénavant légalement ancrée dans la politique par la récente révision de la loi de 1997, mais souligne que le gouvernement doit s'engager maintenant à exécuter la procédure de l'EIDDD de manière appropriée. Une étape suivante consisterait à évaluer cet instrument, et si nécessaire à l'adapter. En outre, il convient d'intégrer de manière sérieuse les conclusions de l'EIDDD dans la politique. À ce propos, le conseil plaide en



faveur d'une transparence maximale de la procédure de l'EIDDD, par exemple par le biais d'un « site internet consacré aux études d'impact », comme c'est déjà le cas au niveau européen. Les différents stades d'exécution des EIDDD (screening, scoping, évaluation) pourraient figurer sur ce site.

#### *Meilleure concordance entre les niveaux politiques*

- [11] Une procédure effective de l'EIDDD peut conduire à une intégration horizontale de la politique (entre les domaines politiques). Outre une intégration « horizontale », une forte intégration « verticale » est tout aussi indispensable dans notre pays pour mener une politique performante de développement durable. Depuis 2005, on élabore une stratégie nationale de développement durable, mais cette SNDD ne semble enregistrer que peu de progrès. En raison de la répartition complexe des compétences en matière de développement durable dans notre pays, il est précisément essentiel de mieux relier entre eux les domaines de pouvoir à différents niveaux, de manière globale et intégrée. De même, d'autres initiatives « nationales » spécifiques qui ont un lien avec le développement durable, ne sont pas réalisées ou le sont tardivement, ou restent limitées à un inventaire de ce que fait quel niveau et du plus grand commun diviseur pour ce qui concerne les objectifs. Les autorités publiques doivent analyser les fréquents échecs des actions nationales et prendre des mesures en vue d'améliorer la collaboration entre les différents niveaux de pouvoir. Le principe de subsidiarité doit être complété par le « principe de mutualité ».

#### *Un tableau de bord du développement durable*

- [12] Le projet de loi modifiant la loi du 5 mai 1997 stipule que la vision à long terme « fixe également un ensemble d'indicateurs permettant de rendre compte de l'atteinte de ces objectifs ». Le CFDD souligne l'utilité d'un tel instrument, car pour pouvoir mener une politique fondée, des instruments de mesure sont indispensables : des indicateurs pour évaluer régulièrement la politique, mais également pour estimer la situation de fait, identifier les tendances non durables, élaborer des scénarios futurs et prédire l'impact de mesures. Sur ce plan aussi, le conseil a lui-même déjà pris des initiatives, entre autres au moyen de deux avis à propos des indicateurs (CFDD 2007a15 et 2004a01).

Une politique de développement durable ne peut pas se limiter à des principes, des intentions et des objectifs généraux. Des objectifs intégrés et à long terme doivent conduire à un plan par étapes avec des actions à court terme et des objectifs intermédiaires.

#### *La fonction d'exemple des services publics*

- [13] En outre, les services publics doivent également donner l'exemple. Le CFDD apprécie les initiatives prises lors de la dernière législature au sujet de l'efficacité énergétique au sein des institutions publiques, entre autres par le biais de FEDESCO, et insiste auprès du nouveau gouvernement pour qu'il poursuive ces efforts, entre autres par le biais d'une extension du principe du tiers investisseur. Par ailleurs, le nouveau gouvernement doit

également accorder une attention suffisante à une « consolidation de la durabilité » dans le cadre des achats publics, d'autant que la Belgique est l'un des états les moins performants de l'UE dans ce domaine. En effet, les marchés publics peuvent constituer un stimulant important en vue d'une consommation et d'une production durables, et contribuer à l'introduction sur le marché de produits innovants dans ce domaine. En conséquence, le CFDD demande que le Plan d'action fédéral Marchés publics durables 2009-2011 soit suivi rigoureusement, de sorte que ses objectifs puissent effectivement être réalisés. L'engagement d'une autorité effective, utilisant les moyens de manière efficace, est également important pour un développement durable.

*Participation des parties prenantes et du CFDD*

- [14] Pour terminer, le CFDD souligne que non seulement les services publics, mais également les parties prenantes, doivent assumer leur responsabilité pour parvenir à un développement durable. En effet, le développement durable requiert une approche innovante, au sein de laquelle les services publics, les entreprises et les citoyens collaborent. Le « *sustainable new deal* » visé au § 3 en est une interprétation concrète, en tant que réponse collective de l'ensemble des forces sociales aux crises d'aujourd'hui. Dans ce cadre, le CFDD peut jouer un rôle en tant que forum multipartite. Le conseil remplit ses fonctions d'élargissement de l'assise sociétale en premier lieu par ses avis, mais également par le biais d'autres initiatives, telles que les tables rondes avec des ministres, les journées de forum et, dès cette année, le conseil lance un « prix de la presse » en développement durable. Enfin, pour garantir la continuité de son fonctionnement, le CFDD demande que le nouveau gouvernement se penche d'urgence sur la nouvelle composition du conseil, comme prévu dans la révision de la loi de 1997 sur le développement durable, approuvée cette année par le Parlement.



## **ANNEXE 1. Membres de l'Assemblée générale ayant droit de vote qui ont participé au vote pour cet avis**

- 3 des 4 président et vice-présidents:  
T. Rombouts, I. Callens, *J. Turf*.
- 4 des 6 représentants des organisations non-gouvernementales pour la protection de l'environnement:  
J. Gilissen (IEB), J. Miller (IEW), *S. Leemans* (WWF), *S. Van Dijck* (BBL)
- 3 des 6 représentants des organisations non-gouvernementales pour la coopération au développement:  
*J. Dalemans* (Broederlijk Delen), B. Gloire (oxfam), A. Heyerick (VODO)
- Les 2 représentants des organisations non-gouvernementales de défense des intérêts des consommateurs:  
C. Rousseau (Test Achat), *M. Vandercammen* (CRIOC)
- 3 des 6 représentants des organisations des travailleurs:  
*B. De Wel* (CSC), D. Van Oudenhoven (CGSLB), *S. Storme* (FGTB)
- Les 6 représentants des organisations des employeurs:  
I. Chaput (Essenscia), A. Deplae (UCM), A. Nachtergaele (FEVIA), M.-L. Semaille (FWA), P. Vanden Abeele (Unizo), *O. Van der Maren* (FEB).
- les 2 représentants des producteurs d'énergie  
H. De Buck (Electrabel), F. Schoonacker (SPE)
- 4 des 6 représentants des milieux scientifiques:  
M. Carnol (ULiège), D. Lesage (UG), J.-P. van Ypersele (UCL), E. Zaccà (ULB)

### **Total: 27 des 38 membres ayant voix délibérative**

Remarque: les noms des personnes qui ne sont pas encore nommées en tant que membres du conseil sont notés en italique.

## **ANNEXE 2. Réunion de préparation de cet avis**

Le groupe de travail Stratégies s'est réuni les 27 mai et 17 juin 2010 pour préparer cet avis.

**Personnes ayant collaboré à la préparation de cet avis :**

**Membres avec voix délibérative et leurs représentants**

- Jan TURF (vice-président du GT)
- Antoinette BROUYAUX (Assoc 21)
- Anne DE VLAMINCK (CSC)
- An HEYERICK (VODO)
- Leo SLEUWAEGEN (KULeuven)
- Sébastien STORME (FGTB)
- Geert VANCRONENBURG (VBO-FEB)
- Diana VAN OUDENHOVEN (CGSLB)

**Secrétariat**

- Jan DE SMEDT
- Koen MOERMAN